

En cas de perte , vol, ou détérioration, Le duplicata du permis de conduire demandé en ligne sur le site de l'ANTS est envoyé, dans les 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception (retrouvez notre guide en ligne pour les démarches). L'envoi se fait obligatoirement à l'adresse du titulaire du permis, telle qu'elle a été saisie en ligne. En plus du site de

l'ANTS: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> (**retrouvez notre guide pour effectuer les démarches sur ce site**). Par ailleurs il est aussi possible de solliciter une auto-école dans votre commune pour demander un duplicata de votre titre de conduite ([retrouvez l'annuaire des écoles de conduite de l'Etat en cliquant ici](#))

**Autre Dispositif:** Depuis 2017, il est possible de financer son permis de conduire grâce à votre Compte Personnel de Formation et depuis 2021 [l'épreuve théorique du code](#) est également prise en charge par le CPF . Afin de faciliter l'obtention du code de la route, les apprentis conducteur peuvent aussi passer le code de la route via La Poste. [Pour vous préparer au Test , suivez ce lien.](#)